



Lancement d'un regroupement d'actions Algreen

Lyon, France, le 5 juillet 2023 – Le groupe ALGREEN spécialisé dans l'agroalimentaire multi-activité, ayant pour stratégie d'intégrer des entreprises, des industries, des exploitations agricoles et des marques au sein d'un même groupe tout en privilégiant des PME traditionnelles et innovantes, annonce la mise en œuvre d'un regroupement des actions composant son capital social à raison de 800 actions anciennes contre 1 action nouvelle, conformément à la deuxième résolution approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 juin 2023 (l'« **Assemblée Générale** »).

Le lancement de ce regroupement a été décidé par le Conseil d'administration réuni le 28 juin 2023 à l'issue de l'Assemblée Générale, tel qu'annoncé dans le communiqué de presse en date du même jour.

L'objectif de ce regroupement est d'accompagner une nouvelle dynamique boursière du groupe ALGREEN.

Les opérations de regroupement auront lieu du 20 juillet 2023 au 21 août 2023 inclus. Elles prendront effet le 22 août 2023, premier jour de cotation des actions issues du regroupement.

Cette opération sera sans incidence sur la valeur globale des actions Algreen détenues en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus.

Modalités du regroupement d'actions

Conformément aux termes de l'avis de regroupement publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°80 du 5 juillet 2023, les principales caractéristiques du regroupement d'actions sont les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 3.804.598.502
- Valeur nominale unitaire de l'action : 0,005 euro
- Code ISIN des actions anciennes avant regroupement : FR001400GZ72
- Parité d'échange : 800 actions anciennes contre 1 action nouvelle
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 4.755.748 actions
- Valeur nominale de l'action à l'issue du regroupement : 4 euros
- Code ISIN des actions nouvelles issues du regroupement : FR001400IV58



En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle pour chaque bloc de 800 actions anciennes.

Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 800 n'auront aucune démarche à effectuer. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 800 actions anciennes) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus afin d'obtenir un nombre d'actions multiple de 800, jusqu'au 21 août 2023 inclus.

Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pas obtenu un nombre d'actions multiple de 800 seront indemnisés par leur intermédiaire financier dans un délai de 30 jours à compter du 22 août 2023, conformément aux articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce et à la pratique du marché.

Les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par les teneurs de comptes et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès d'Euronext Paris.

Les actions soumises au regroupement seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris jusqu'au 21 août 2023, dernier jour de cotation. Les actions issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris à compter du 22 août 2023, premier jour de cotation.

Le code mnémotechnique des actions ALGREEN (ALGRE) restera inchangé à l'issue des opérations de regroupement.

Suspension des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce regroupement, la Société a informé les titulaires (i) d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (les « **OCEANE** ») avec bons de souscription d'actions attachés (les « **BSA ABO** ») émis dans le cadre du contrat de financement conclu avec le fonds d'investissement European High Growth Opportunities Securitization Fund le 19 mai 2021, tel qu'amendé le 23 février 2022, (ii) d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (les « **OC** ») émises dans le cadre du contrat de financement en « Green Bonds » conclu avec Capital Système Investissements le 6 mars 2023, et (iii) des obligations convertibles en actions (« **OCA** ») et des bons de souscription d'actions (« **BSA Nextstage** ») émis dans le cadre du



contrat de financement conclu avec la société Nextstage AM le 21 novembre 2018, conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R. 225-133 du Code de commerce, de la suspension temporaire de la faculté d'exercice et de la faculté de conversion de leurs valeurs mobilières donnant accès au capital à compter du 17 juillet 2023 à 23h59 et jusqu'au 24 août 2023 à 23h59.

Calendrier indicatif des opérations

5 juillet 2023	Publication de l'avis de regroupement au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires
17 juillet 2023 à 23h59	Ouverture de la période de suspension d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital
20 juillet 2023	Début des opérations de regroupement
Du 20 juillet 2023 au 21 août 2023 inclus	Possibilité pour les actionnaires d'acheter et de vendre des actions afin d'obtenir un nombre d'actions sans rompus
21 août 2023	Dernier jour de cotation des actions de 0,005 euro de valeur nominale
	Réalisation du regroupement d'actions
A partir du 22 août 2023	Indemnisation des actionnaires ayant des rompus par leur intermédiaire financier
22 août 2023	Radiation des actions de 0,005 euro de valeur nominale
	Première cotation des actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale
23 août 2023	Record date pour la livraison des actions issues du regroupement
24 août 2023	Attribution des actions nouvelles
25 août 2023	Reprise de l'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital social



Notre identité :

Le groupe Algreen, acteur français spécialisé dans l'industrie et la distribution de produits alimentaires, est spécialisé dans l'agroalimentaire multi-activité ayant pour stratégie d'intégrer des entreprises, des industries et des marques au sein d'un même groupe tout en privilégiant des PME traditionnelles et innovantes.

Notre ambition est de devenir un acteur majeur de l'agroalimentaire en Europe auprès des consommateurs tout en respectant l'environnement, la santé et le « made in local ».

Retrouvez toute l'information relative au groupe ALGREEN :

<https://algreen.fr/investisseurs/>

Contact : investisseurs@algreen.fr

ALGREEN (Euronext Growth Paris, Ticker : ALGRE- ISIN : FR001400GZ72), acteur français spécialisé dans l'industrie et la distribution de produits alimentaires.

